

Se syndiquer, POURQUOI?

ADHÉRER POUR :

Défendre la place de l'EPS et de l'UNSS
dans une vision progressiste de l'école

Informers les collègues
et faire respecter leurs droits

Faire respecter l'équité de traitement
dans l'avancement de la carrière
et les mutations

Peser pour de meilleures conditions de travail,
des installations de qualité pour l'EPS
et de meilleurs salaires

Organiser des moments de formation,
d'échange, de débats au travers de stages.

UNE PROFESSION RASSEMBLÉE. ÇA CHANGE TOUT !



CONTACTS

SNEP Académique : Rafael RAIGON et Catherine TESSIER /
s3-orleans@snepfusu.net
18 (Cher) : s2-18@snepfusu.net
28 (Eure-et-Loir) : Rafael RAIGON / s2-28@snepfusu.net
36 (Indre) : Guillaume LEMAIRE / s2-36@snepfusu.net
37 (Indre-et-Loire) : Valérie AGRAFEUIL / s2-37@snepfusu.net
41 (Loir-et-Cher) : Catherine TESSIER / s2-41@snepfusu.net
45 (Loiret) : Karine BELLESOEUR / s2-45@snepfusu.net

OÙ ENVOYER LA COTISATION ?

à la trésorière académique :
Aurélie DELSARD
17 Rue des Chênes
18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS



FICHE DE SYNDICALISATION

2025 / 2026



66%
DE VOTRE COTISATION
vous sont reversés par l'Etat
en crédit d'impôts

Des facilités d'adhésion...

Paiement en ligne

(règlement par CB, sur le site : <http://www.snepfusu.net>)

Paiement par chèque

(8 chèques maxi)

Paiement par prélèvement automatique

(8 prélèvements maxi, tous les 5 de chaque mois, d'oct à juin)

Reconduction automatique tous les ans,
si vous le souhaitez.

(Finis les oublis)

LE SNEP-
FSU
ORLEANS-
TOURS



A REJOINT
INSTAGRAM

REJOIGNEZ-NOUS
À VOTRE TOUR

→ ABONNEZ-VOUS

On compte sur
TOI ! 😊



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité		Date de naissance ____/____/____ Sexe : F ☐ M ☐		Situation professionnelle		Etablissement d'affectation ou zone de remplacement	
Nom				Code établissement			
Nom de naissance				Nom			
Prénom				Adresse complète			
Adresse complète				Echelon (ou groupe pour les retraités)			
Mail				Situation administrative (entourez si nécessaire)			
Téléphone fixe				TZR Stagiaire sur 1 ^{er} poste. Temps partiel : %			
Téléphone portable				Disponibilité Congés (parental...) %			
				Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.			

Bulletins		Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
		Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
		Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .		Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - CEPI - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €	
Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPI HCL - PCEA HCL	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Prof EPS CIEEx (Classe Ex) - P. Sport CIEEx - CEPI CIEEx - PCEA CIEEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Chargé d'Enseignement		128 €	136 €	147 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €	
Chargé d'Enseignement Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €						
Chargé d'Enseignement Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €						
Catégorie / échelon	1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €	
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €						
Catégorie / échelon	1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11	
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €					

Catégorie professionnelle		CDI : Indice.		Inférieur à 436 → Groupe 3 120 €		Entre 480 et 502 → Groupe 6 174 €		Entre 603 et 627 → Groupe 9 219 €	
				Entre 436 et 452 → Groupe 4 130 €		Entre 503 et 527 → Groupe 7 183 €		Entre 627 et 627 → Groupe 10 228 €	
				Entre 453 et 479 → Groupe 5 165 €		Entre 528 et 602 → Groupe 8 192 €			
				Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.					
				Maître auxiliaire (MA)		164 €			
				Contractuel-le (CDD)		44 €			
				Etudiant-e contractuel-le alternant-e		20 €			
				Congé de formation		102 €			
				Prof EPS, sport ou CEPI stagiaire à l'externe 100 €					
				Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e 130 €					
				Congé parental - disponibilité 46 €					
				Stagiaire en report de stage 20 €					
				Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.					
				Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.					
				Inférieur à 1051 € → Groupe 1 47 €		Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4 92 €		Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8 152 €	
				Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2 62 €		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 122 €		Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9 167 €	
				Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3 77 €		Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7 137 €		Entre 3 051 € et 3 300 € →groupe 10 182 €	
								Supérieur à 3 301 € →groupe 11 197 €	

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
SNEPA		Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom		Pour le compte du SNEP-FSU	
Prénom		76, rue des Rondeaux	
Adresse		75020 PARIS	
Compl. d'adresse		Ref : cotisation SNEP	
CP - Ville		A :	
Pays		Le :	
Code IBAN		Signature :	
Code BIC			
Paiement récurrent ☒		MERCİ DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →			

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)